

DOSSIER

Alzheimer : où en est la recherche ?

NUTRITION

Boire du lait est-il dangereux ?

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS****UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ****euroSUD COMMUNICATION**Tél : 04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr**legales pro**
vos ANNONCES EN 1 CLIC

Votre cahier gratuit tous les samedis | www.nicematin.com

samedi 24 septembre 2016

nice-matin

la santé

Le Billet

de Nancy Cattan

**Redistribuer**

Accepter qu'il existe des maladies dont on ne guérit pas. Et dont on ne guérira peut-être jamais. Leur liste est longue. Évoquons seulement la maladie d'Alzheimer à laquelle nous avons consacré un dossier. On la connaît depuis 1906. Cent dix années plus tard, on ne sait toujours pas comment elle choisit ses proies, pas plus qu'on ne parvient à la déloger lorsqu'elle s'est insidieusement installée. Ce que l'on sait mieux en revanche, c'est comment accompagner les malades au long cours, améliorer leur quotidien, répondre à leurs besoins immédiats. Accepter que la guérison n'est pas (plus) le seul objectif, c'est permettre de redistribuer les sommes colossales aujourd'hui consacrées aux seuls soins (médicaments inclus), aussi vains puissent-ils être. Au profit de cet accompagnement, associatif souvent, parent tellement pauvre de la santé.

Changement de sexe : démedicaliser la procédure

À la une Changer de sexe à l'état civil hors parcours médical : le projet de loi passe au Sénat le 28 et 29 septembre. Mais, il fait déjà débat

En mai 2009, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, prenait une décision attendue depuis des décennies, en sortant la transsexualité du champ des maladies psychiatriques, pour la classer parmi les maladies rares. Sept années plus tard, c'est la notion même de maladie qui est en passe d'être rayée. Le 12 juillet dernier, dans la torpeur estivale, les députés apportaient une ultime modification au projet de loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle en supprimant la qualification médicale de l'affectation, qui fonde la demande de changement de sexe à l'état civil.

Un amendement destiné à simplifier et raccourcir une procédure très complexe : « *Le changement d'état civil des personnes transgenres était jusqu'à présent un très long parcours et n'était autorisé qu'après un suivi psychiatrique et médico chirurgical* », rappelle le Dr Carol Burté, présidente de l'ASCA (Association des sexologues de la Côte d'Azur), andrologue et sexologue.

Si le projet de loi est définitivement adopté, il « suffira » donc désormais, pour obtenir ce changement d'état civil, de « démontrer par une réunion

**Pour obtenir une modification du sexe à l'état civil, il faut que le syndrome soit médicalement constaté et que le caractère irréversible du changement d'apparence soit établi.**

(Photo PQR/Le Parisien)

suffisante de faits que la mention relative à son sexe dans les actes d'état civil, ne correspond pas à celui dans laquelle [on] se présente et dans lequel [on] est connu pour en obtenir la modification ». En clair, apporter la preuve (comment ?) qu'on a l'apparence physique du sexe opposé et que l'entourage nous reconnaît bien comme appartenant au sexe opposé à celui de naissance. Abolir la né-

cessité d'un accompagnement médical, allant jusqu'à la chirurgie.

« L'accompagnement médical est essentiel »

Et c'est là que les experts s'inquiètent. « *Certes, le changement d'état civil est très important et c'est sans doute une grande avancée que de le faciliter. D'autant plus que le besoin de changer de caractéristiques physiques*

[seins, sexe génital, ndlr], exigé aujourd'hui, n'est pas au premier plan pour tous. Cependant, ces personnes sont parfois fragiles psychologiquement et sortir complètement cette problématique du contexte médico psychologique est une position trop radicalement opposée à ce qui était proposé auparavant », regrette le Dr Burté.

Une position partagée par Claude Genna, sexologue : « *L'accompagnement médical est essentiel. Le parcours des transgenres est très variable et jalonné parfois d'incertitudes. Certains prennent seulement des hormones et s'arrêtent là, d'autres se font poser des prothèses mammaires et bénéficient d'une chirurgie du visage... Parfois, il existe un désir de retour à la situation initiale. Cette possibilité de reverser la situation est très importante, certaines personnes pouvant aller jusqu'au suicide lorsqu'elles ne se reconnaissent pas dans le "nouveau" sexe...* » Avec la démedicalisation de la procédure, le risque n'est pas nul de laisser cette population encore plus abandonnée à elle-même qu'elle ne l'est déjà aujourd'hui.

NANCY CATTAN
ncattan@nicematin.fr

Prostate : à surveiller !

PUBLICITÉ

C'est en général vers la cinquantaine que la prostate commence à provoquer des troubles urinaires, source de gênes au quotidien. Pour vous soulager, pensez à ProstaSécurA doté de plusieurs plantes et actifs naturels qui ont démontré leurs effets bénéfiques sur les problèmes liés à la prostate.

Gênes quotidiennes

En vieillissant, la prostate tend à grossir et à comprimer la vessie. Cette hypertrophie entraîne des gênes urinaires que connaissent 2 hommes sur 3, passé 50 ans : envies d'uriner plus pressantes et plus fréquentes, réveils nocturnes, troubles de l'érection... Heureusement, la recherche progresse et développe des solutions naturelles.

Soulager et réguler

ProstaSécurA se distingue de la majorité des produits disponibles car il a fait l'objet de tests cliniques, gage de son efficacité. Concentrés au sein d'une formule brevetée, les nombreux actifs de **ProstaSécurA** sont reconnus pour leurs effets bénéfiques sur la diminution du volume de la prostate, contribuant ainsi à améliorer l'ensemble des troubles urinaires.

Actifs naturels

Les nombreux actifs naturels de **ProstaSécurA** (pépins de courge, pygeum africanum, serenoa repens, racines d'orties, minéraux et vitamines) contribuent à diminuer le gonflement de la prostate et à préserver son bon état de fonctionnement. Programme de 2 mois minimum. **ProstaSécurA** agit sans effets désagréables et peut se prendre en continu si besoin.



Boîte de 60 gélules végétales en pharmacie sous le code ACL 9885394

En cas de troubles persistants il est conseillé de consulter un médecin. Plus d'infos au 01 83 96 83 01 (tarif local) ou sur www.prostasecura.com"Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour" www.mangerbouger.fr